

gime, et signa les protestations générales des 12 et 15 septembre 1791 contre les décrets de l'Assemblée. Revenu dans la Lozère après la session, il se mit à la tête des royalistes de la région, souleva le département, et fut décrété d'accusation le 12 avril 1792. Il parvint à gagner la montagne, puis, après la mort du roi et l'ordre de la levée de 300,000 hommes, il repartit (mars 1793), s'empara de Marvejols et menaça Mende. Les troupes républicaines le cernèrent bientôt à Marvejols, et s'emparèrent de lui (31 mai), grâce à la trahison d'un de ses parents. Traduit devant le tribunal criminel de l'Aveyron, il fut condamné à mort le 15 juillet 1793, et exécuté le lendemain. Son frère, le curé Antoine Charrier, fut exécuté, comme complice, le 18 octobre suivant. Au retour des Bourbons, son fils reçut des lettres de noblesse (6 septembre 1814), et fut décoré de la Légion d'honneur (24 septembre).

**CHARRIER DE LA ROCHE** (LOUIS, BARON), député aux États-Généraux de 1789, né à Lyon (Rhône) le 17 mai 1738, mort à Versailles (Seine-et-Oise) le 17 mars 1827, fut reçu docteur en théologie le 15 mars 1764, et devint grand-vicaire de l'archevêque de Lyon. Ses tendances jansénistes lui firent perdre ses fonctions, quand M. de Marbeuf succéda sur le siège de Lyon à M. de Muntazet. Charrier de La Roche était curé-prévôt du chapitre noble d'Ainay, et prieur du Bois-la-Salle en Baujolais, quand il fut élu, le 28 mars 1789, député du clergé aux États-Généraux par la sous-chausée de Lyon. Il adhéra aux idées nouvelles, se joignit des premiers au tiers-état, publia une brochure sur le *Culte public de la religion nationale catholique en France*, où il préconisait des réformes, et prêta serment à la constitution civile du clergé. Nommé le 22 mars 1791, évêque constitutionnel de la Seine-Inférieure, il publia quelques mandements sur la conciliation nécessaire des partis, donna sa démission (26 octobre), et revint à Lyon, où il fit paraître l'*Examen du décret du 27 août 1791*, sur le mariage civil, le célibat des prêtres et le divorce. Arrêté comme suspect sous la Terreur, il put échapper à l'échafaud, se reconcilia avec le Saint-Siège après avoir recouvré sa liberté, fut appelé en 1802 à l'évêché de Versailles, et nommé premier aumônier de l'empereur en 1804. Napoléon le créa, le 22 novembre 1808, baron de l'Empire. On a de lui : *Réfutation de l'instruction de M. de Asseline, évêque de Boulogne contre la constitution civile du clergé* (1791); *Questions sur les affaires présentes de l'Eglise de France* (1791); *Examen des principes sur les droits de la religion* (1791); *Lettre circulaire aux curés de son diocèse contre les brefs du pape* (1791); *Quels sont les remèdes aux malheurs qui désolent la France* (1791), etc.

**CHARTIER** (LOUIS-JOSEPH), député au Conseil des Anciens, dates de naissance et de mort inconnues. On ne sait rien de ce législateur, si ce n'est la date de son élection au Conseil des Anciens, le 24 germinal an VI. Il représentait le département du Mont-Blanc, et demeurait à Paris, « rue Nicaise, n° 18 ».

**CHARTIER-DESRIEUX** (PHILIPPE-FRANÇOIS), député au Conseil des Anciens, né à Bellême (Orne), le 11 février 1751, mort à une date inconnue, était homme de loi à Bellême, et fut nommé, sous la Révolution, juge du district de cette ville. Député au Conseil des Anciens, le

21 vendémiaire an IV, pour le département de l'Orne, qui lui avait donné 183 suffrages, il y combattit (séance du 15 ventôse) une résolution sur le changement d'exercice de la contribution foncière, changement qu'il déclara aussi contraire à l'intérêt public qu'à l'intérêt privé. On proposait de fixer au 1<sup>er</sup> germinal l'année administrative et de faire commencer à cette date, au lieu du 1<sup>er</sup> vendémiaire, l'exercice de la contribution foncière. « Pour décider cette question, dit Chartier, reportons-nous au commencement de germinal, et voyons quelle est, à cette époque, la situation du cultivateur ou vigneron, soit propriétaire, soit fermier, puisqu'en cette dernière qualité celui-ci est tenu de faire l'avance de la contribution. Depuis six mois ils approvisionnent tous deux le consommateur des fruits de leur récolte et du produit de leur vendange; leurs ressources, affaiblies par la subsistance de leur famille durant les rigueurs de l'hiver, viennent d'être épuisées par les avances qu'ont nécessitées l'ensemencement des mars, et le travail préparatoire de la vigne; ils sont à peine pourvus du strict nécessaire jusqu'à la nouvelle récolte : quel contraste entre la position de ces mêmes citoyens au commencement de vendémiaire! Tout le grain est encore renfermé dans l'épi; le vin, à peine sorti de la cuve, boutillonne dans les tonneaux; le moment arrive où ces denrées sont livrées au commerce; voilà l'instant d'aisance du contribuable foncier; il tient en main toute sa richesse; c'est alors que le législateur doit lui demander le tribut de la dette qu'il a contractée envers la patrie qui le protège; c'est alors aussi que le contribuable reconnaissant, sentant que ses moyens lui permettent de s'acquitter, court chez le percepteur et, pour écarter de son esprit pendant le reste de l'année toute idée de contraintes, solde la totalité de son imposition. » Chartier-Desrieux ne siégea que jusqu'en l'an V. Le 3 floréal an VIII il fut nommé conseiller de préfecture de l'Orne.

**CHARTON** (JEAN-BAPTISTE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Bar-sur-Aube (Aube), le 18 avril 1759, mort à Bar-sur-Aube le 24 février 1833, était, sous le premier Empire, président du tribunal civil de Bar-sur-Aube. Le 8 mai 1816, il fut élu représentant de cet arrondissement à la Chambre des « Cent-Jours »; puis il reprit, après la session, ses fonctions de magistrat, dans lesquelles le confirma (14 février 1816) le gouvernement de la Restauration, et qu'il exerça jusqu'à la révolution de Juillet.

**CHARTON** (EDOUARD-THOMAS), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, représenté en 1871, et sénateur, né à Sens (Yonne), le 11 mai 1807, fut reçu avocat à Paris en 1828, et devint, en 1829, rédacteur en chef du *Journal de la société de morale chrétienne* et du *Bulletin pour l'instruction élémentaire*. Il adoptait, à la même époque, les doctrines saint-simoniennes, qu'il abandonna en 1831, lors de la transformation socialiste et théocratique imposée par le P. Enfantin; il fonda, en 1833, le *Magasin pittoresque*, qui eut, au point de vue de la vulgarisation de la gravure sur bois, un si vif succès. Lorsque Carnot, son ancien confrère saint-simonien, fut nommé ministre de l'Instruction publique en 1848, il appela auprès de lui comme secrétaire général Charton, qui, le 23 avril 1848, fut élu représentant de l'Yonne, le 8<sup>e</sup> sur 9, par 35,765 voix

(le procès-verbal d'élection ne mentionne ni le nombre des votants ni celui des inscrits). A l'Assemblée Charton déposa une proposition privant du droit de suffrage les citoyens absolument illettrés, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, contre les poursuites contre Louis Blanc, pour l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, pour l'amendement Grévy sur la présidence, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour de félicitations au général Cavaignac, pour la suppression de l'impôt du sel, contre le renvoi des accusés du 15 mai devant la haute Cour, contre l'interdiction des clubs, et donna sa démission le 20 avril 1849, ayant été nommé par l'Assemblée conseiller d'Etat (section de législation). Il protesta contre le coup d'Etat de décembre 1851 et entra dans la vie privée. Il avait contribué, en 1843, à fonder *l'Illustration*; et *l'Ami de la Maison*, qu'il créa en 1856, n'eut pas de succès, mais le *Tour du monde*, dont il prit la direction en 1860, et la *Bibliothèque des merveilles* qu'il entreprit ensuite, réussirent pleinement.

Il avait essayé, sous l'Empire, de rentrer dans la vie politique, en se présentant au Corps législatif, comme candidat de l'opposition démocratique, le 22 juin 1857, dans la 3<sup>e</sup> circonscription de l'Yonne; il échoua avec 3,746 voix contre 20,116 données au candidat officiel, M. Lecomte, et 1,578 à un autre candidat indépendant, M. Gariel. Il se représenta le 1<sup>er</sup> juin 1863, cette fois dans la 2<sup>e</sup> circonscription de l'Yonne, et ne fut pas plus heureux avec 6,558 voix contre 16,895 au candidat officiel, M. Léopold Javal, et 3,821 à M. Billebaud du Chafaud.

Au 4 septembre 1870, le gouvernement de la Défense nationale nomma M. Charton à la préfecture de Seine-et-Oise qu'il n'occupa que jusqu'à l'entrée des troupes allemandes à Versailles. Le département de l'Yonne l'envoya siéger à l'Assemblée nationale, le 8 février 1871, le 1<sup>er</sup> sur 7, par 57,721 voix sur 61,863 votants et 113,657 inscrits, il siégea à gauche, et vota pour la paix, contre l'abrogation des lois d'exil, contre la pétition des évêques, contre le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour le service militaire de trois ans, contre la démission de Thiers, contre le septennat, contre l'admission à titre définitif des princes d'Orléans dans l'armée, contre le ministère de Broglie, pour les lois constitutionnelles. Il refusa d'être présenté aux élections des sénateurs inamovibles, et fut élu sénateur de l'Yonne, le 30 janvier 1876, par 350 voix sur 557 votants, contre M. Frémy, candidat conservateur, qui obtint 219 voix. Il se fit inscrire à la gauche républicaine, dont il devint le président, fut réélu, au renouvellement du 3 janvier 1882, par 344 voix sur 576 votants, et s'abstint dans le scrutin sur l'expulsion des princes. Dans la dernière session, il s'est prononcé pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats commis contre la sûreté de l'Etat (affaire du général Boulanger). Correspondant de l'Académie des sciences morales depuis 1867, membre libre de la même Académie depuis 1876. On a de lui : *Lettres sur Paris* (1830); *Dictionnaire des professions* (1812); *Les voyageurs anciens et modernes* (1855-1857); *Histoire de France depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours d'après les documents originaux et les monuments de l'art de chaque époque* (1863-1869); de nombreux articles à la *Revue encyclopédique*, au

*Bon Sens*, au *Temps*, au *Monde*, au *Magasin pittoresque*, etc.

**CHASLES** (PIERRE-JACQUES-MICHEL), membre de la Convention, né à Chartres (Eure-et-Loir), le 9 juin 1763, mort à Paris, le 21 juin 1826, fils d'un menuisier de Chartres, fit de bonnes études, et entra dans les ordres. Il fut professeur de rhétorique au collège de sa ville natale, puis secrétaire de l'archevêque de Tours, M. de Conzié, qui lui confia peu de temps après un canonicat dans sa cathédrale. Quand éclata la Révolution, Chasles, très attaché alors aux principes monarchiques, commença par rédiger, pour le compte de l'archevêque, un journal qui défendait l'ancien régime. Mais il se rallia bientôt aux idées nouvelles, et mit tant de zèle à les servir qu'il fut, le 7 septembre 1792, élu membre de la Convention par le département d'Eure-et-Loir, le 9<sup>e</sup> et dernier, avec 196 voix sur 359 votants. Il prit place à la Montagne, dénonça les fermiers des ci-devant nobles à propos d'une disette dont se plaignaient les habitants de Chartres, rappela les relations de Guadet avec la famille royale, et demanda qu'il fût forcé de quitter la présidence quand s'ouvrirait la discussion sur les papiers de l'armoire de fer; il voulut s'opposer à ce que le roi eût la faculté de se choisir des conseils, et se joignit à Thuriot pour faire repousser l'intervention du roi d'Espagne en faveur de Louis XVI. Lors du procès, il s'exprima en ces termes : « Je ne crains pas de dire, en face de la patrie, en présence de l'image de Brutus, devant ma propre conscience, que le moment où l'Assemblée a écarté la proposition de l'appel aux assemblées primaires a été un jour de triomphe pour la République. Quant à la crainte de ce que vous appelez mal à propos les puissances étrangères, je l'écarte par cette seule pensée : c'est en présence de leurs armées que vous avez décrété l'abolition de la royauté. Je vote pour la peine de mort et pour l'exécution dans le plus bref délai. » Chasles fut décrété d'accusation le général d'Harcambure, défendit le tribunal révolutionnaire, appuya la mesure du maximum pour mettre un terme à la cupidité des marchands de blé, et prit parti contre les Girondins au 31 mai. Bientôt après il fut envoyé comme commissaire à l'armée du Nord; blessé d'un éclat d'obus à la jambe, le 8 septembre 1793, la bataille d'Hondschoote, il se fit transporter à Arras pour y être soigné. Pressé par la Convention de venir reprendre son poste à Paris, il s'excusa plusieurs fois sur l'état de sa santé, que les représentants Bodin (d'Indre-et-Loire) et Lonqueux (d'Eure-et-Loir) furent appelés à constater et à certifier. Il ne put faire sa rentrée à l'Assemblée que le 5 mars 1794, appuyé sur deux béquilles et soutenu par les huissiers. Il s'expliqua alors sur sa conduite, rendit compte de sa mission, et répondit aux accusations dont il avait été l'objet. Fidèle au parti des jacobins, il prit une part active aux délibérations de la société de ce nom et s'y plaignit, le 13 août, que la mémoire de Marat fut outragée impunément (Chasles avait quelque temps continué la publication du journal *l'Ami du peuple*). Le 1<sup>er</sup> germinal an III (21 mars 1795) il rappela la Convention au respect de la déclaration des Droits de l'homme; il demanda l'exécution de la Constitution de 1793, et attaqua la loi de grande police proposée par Sieyès. Mais son attachement à l'ancienne Montagne le fit bientôt dénoncer par André Dumont (12 germinal), comme un des promoteurs des troubles qui venaient d'éclater dans Paris. Il

fut arrêté et enfermé en château de Ham. Amnistié par la loi du 4 brumaire an IV, il fut, en considération de sa blessure reçue à l'ennemi, admis à l'hôtel des Invalides. Le 17 germinal an IV, il refusa le grade de général de brigade, et préféra rester aux Invalides. « Le titre de citoyen français, écrivit-il à ce sujet au ministre de la guerre, me paraît assez beau, surtout quand il est accompagné de celui de défenseur de la patrie. » Lors de la création des droits réunis, il obtint à Paris, sous le nom de sa femme, un débit de tabac. Il mourut sous la Restauration, étranger à la politique.

**CHASLES (HENRI-LUBIN-ADELPHÉ)**, député de 1831 à 1848, né à Chartres (Eure-et-Loir), le 5 octobre 1796, mort à Paris le 28 janvier 1863, était fils d'un négociant de Chartres. Il fut notaire à Paris sous la Restauration. Sa santé l'ayant forcé de quitter les affaires, il accepta, à la révolution de Juillet, les fonctions de maire de sa ville natale. Le 21 octobre 1830, le député de cette circonscription (le 1<sup>er</sup> arrondissement électoral d'Eure-et-Loir), M. Busson, ayant été nommé sous-préfet, M. Chasles se présenta pour lui succéder; mais il échoua avec 154 voix contre 271 accordées à l'élu, M. Isambert. Il fut plus heureux le 5 juillet 1831, et devint alors député de Chartres par 354 voix (706 votants, 903 inscrits), contre 349 obtenues par le député sortant. Il appartint à la majorité conservatrice, et fut constamment réélu, pendant toute la durée du règne de Louis-Philippe : le 21 juin 1834, par 301 voix (730 votants, 1012 inscrits), contre M. Isambert, 308; le 4 novembre 1837, par 442 voix (815 votants, 1130 inscrits); le 2 mars 1839, le 9 juin 1842, par 474 voix (821 votants, 1159 inscrits) contre 344 à M. Marescal; enfin le 1<sup>er</sup> août 1846, par 588 voix (901 votants, 1294 inscrits) contre 273 à M. Barthélemy et 114 à M. Manoury. M. Chasles vota toujours avec le ministère; il prit plusieurs fois la parole à la tribune de la Chambre, principalement dans les questions d'affaires; il parla, notamment, sur les attributions des conseils municipaux, sur l'organisation du conseil d'Etat, sur les chemins vicinaux, sur les patentes, les octrois, les logements militaires, l'expropriation pour cause d'utilité publique, la répartition de l'impôt foncier, les envois d'argent par la poste, le recensement de la matière imposable, les chemins de fer, etc. Membre de la commission des archives départementales et communales (1841), il fut, en outre, rapporteur du budget du ministère de la Justice pour 1835, ainsi que du projet de loi concernant le crédit à ouvrir pour les réparations de la cathédrale de Chartres (1837), etc. M. Chasles fut président du Conseil général du département d'Eure-et-Loire où il siégea à côté de son père. — Chevalier de la Légion d'honneur.

**CHASOT (PAUL DE)**, député au Corps législatif de 1853 à 1869, né à Mortagne (Orne), le 25 décembre 1802, mort à Eperrais (Orne), le 19 mai 1880, appartenait à une ancienne famille originaire de Salives, près Dijon, et dont le nom s'est écrit *Chasot* ou *Chazot* : la branche aînée de cette famille a produit le chevalier de Chasot, ami de Frédéric de Prusse; c'était le grand oncle de M. Paul de Chasot, qui, lui aussi, suivit la carrière militaire. Sorti en 1822 de l'Ecole de Saint-Cyr, il servit jusqu'en 1825 dans les gardes du corps, compagnie de Noailles, puis il donna sa démission, et se livra à l'agriculture dans ses propriétés. Conseiller général de l'Orne en 1852, il fut élu, le 30 mai 1853, en

remplacement de M. Mercier, décédé, député de ce département au Corps législatif par 14,316 voix (27,178 votants, 43,151 inscrits), contre MM. Oscar Mercier, 6,345, Eugène Porriquet 3,502, Pichou Prémelé 1,214, le comte de Fontenay 556, Deville 555 et le comte des Mazzis, 539 voix. M. de Chasot fit partie de la majorité. Réélu le 1<sup>er</sup> juin 1863, par 23,524 voix (26,854 votants, 42,721 inscrits), contre 1,419 au comte de Fontenay, il soutint le gouvernement jusqu'à la fin de la législature. Chevalier de la Légion d'honneur de la promotion du 14 août 1861.

**CHASSAIGNAC (NOËL)**, député à l'Assemblée législative de 1791, né à Juillac (Corrèze), le 5 juin 1758, mort à une date inconnue, avocat, devint juge de paix du canton de Juillac, président de l'administration municipale, et plus tard conseiller d'arrondissement. Le 1<sup>er</sup> septembre 1791, il fut élu député de la Corrèze à l'Assemblée législative, le 4<sup>e</sup> sur 7, « à la pluralité des voix. » Il fit, dans la séance du 10 mai 1792, un rapport sur les troubles d'Avignon, et proposa d'annuler « les actes et opérations » faits par les commissaires nommés par le département des Bouches-du-Rhône. Il réclama aussi le transfert à Villeneuve du tribunal séant à Avignon. Le 22 août, il fit adopter un décret relatif aux événements survenus à l'île-Rousse les 29 février, 1<sup>er</sup> mars et jours suivants, et renvoyant devant le tribunal criminel de la Corse les administrateurs et procureur-syndic du district de l'île-Rousse. Le 18 floréal an VIII, Chassignac fut nommé juge suppléant au tribunal civil de Brives.

**CHASSAIGNAC**. — *Voy.* LATRADE (DE).

**CHASSAIGNE-GOYON (ALEXANDRE)**, représentant à l'Assemblée législative de 1849, né à Thiers (Puy-de-Dôme), le 10 décembre 1814, fit ses études classiques à Clermont-Ferrand, et vint suivre à Paris les cours de la Faculté de droit. Reçu avocat en 1834, il obtint quelques succès au barreau de sa ville natale, ainsi qu'à la cour de Riom. En février 1843, il devint maire de Thiers, et bientôt conseiller général du Puy-de-Dôme. Il se présenta en avril aux élections de la Constituante, et recueillit un grand nombre de suffrages; mais il ne fallait que quinze représentants et il se trouva classé le seizième. Plus heureux l'année suivante (13 mai 1849), il devint représentant du Puy-de-Dôme à l'Assemblée législative, avec 49,000 voix sur 168,305 inscrits. Il siégea à droite, vota avec les conservateurs, et appuya la politique de L.-N. Bonaparte. Pourtant M. Chassigne-Goyon eut quelques velléités de protester, au 2 décembre, contre le Coup d'Etat; mais il se rallia presque aussitôt, fut membre de la commission consultative et de la commission d'organisation du Conseil d'Etat, où il entra en 1852, comme maître des requêtes de 1<sup>re</sup> classe. Peu après, il fut appelé à la préfecture de la Marne, qu'il quitta en 1864; il revint alors au Conseil d'Etat, comme conseiller en service ordinaire, section de législation; il a été admis à la retraite en cette qualité, le 12 décembre 1873. Commandeur de la Légion d'honneur depuis 1869.

**CHASSEBOEUF**. — *Voy.* VOLNEY (DE).

**CHASSELOUP-LAUBAT (FRANÇOIS, MARQUIS DE)**, membre du Sénat conservateur et pair de France, né à Saint-Sornin (Charente-

Inférieure), le 18 août 1754, mort à Paris, le 6 octobre 1833, descendait d'une famille distinguée dans la carrière des armes, et dont certains membres avaient figuré avec honneur à Nérvinde, à Fontenoy, etc. Il suivit aussi l'état militaire, entra à l'École de Mézières, d'où il sortit lieutenant d'artillerie en 1774, et devint lieutenant du génie le 10 février 1781, et capitaine le 1<sup>er</sup> avril 1791. A l'armée du centre en 1792, il se battit devant Givet, commanda le génie à Montmédy assiégé par les Prussiens, fut nommé chef de bataillon au combat d'Arion contre les Autrichiens (1793), passa à l'armée de Sambre-et-Meuse, et gagna le grade de colonel à la prise de Maëstricht (1794). Après avoir pris part au siège de Mayence (1796), il reçut le commandement en chef du génie à l'armée d'Italie (1796), se distingua au passage du Pô, par la rapidité avec laquelle il établit en vingt-quatre heures des travaux de défense, et conduisit le siège de la citadelle de Milan. Les batailles de Lonato, de Castiglione, d'Arcole, de Rivoli, lui valurent des citations à l'ordre de l'armée, de Bonaparte, qui le nomma général de brigade. Il fut chargé (janvier 1797), de reconnaître le cours supérieur de l'Adige, et fut membre de la commission de limitation des nouvelles frontières italo-autrichiennes tracées par le traité de Leoben. Envoyé ensuite sur le Rhin pour créer une ligne de défenses de Nimègue à Mayence, il fut rappelé en Italie en 1799 à la tête du génie militaire; pour couvrir la retraite de Schérer derrière l'Adda, il établit en dix jours, à travers l'Apennin, une route de neuf lieues, qui permit de sauver l'artillerie. Général de division du 18 septembre 1799, il était de retour à Paris au coup d'Etat de brumaire, auquel il se montra favorable; il retourna en Italie avec Bonaparte, et après la brillante campagne de Marengo, fut chargé de 1801 à 1805, de fortifier les plus importantes places italiennes, et entre autres Alexandrie. Membre de la Légion d'honneur (19 frimaire an XII), commandeur (25 prairial suivant), il fut à la tête du génie dans la campagne de Prusse (1806), et dirigea notamment les travaux de la tête du pont de Praga, du siège de Dantzig, du siège de Stralsund, et des fortifications de Magdebourg. En 1808, il présidait, en Italie, aux projets de fortifications de Venise et d'Ancone, recevait (7 juin) le titre de baron de l'Empire, et commandait en chef à Mantoue, en 1809; de retour en France en 1810, il accompagna l'empereur en 1811, à Cherbourg, en Hollande, et fut nommé, le 30 juin, grand officier de la Légion d'honneur et conseiller d'Etat. Pendant la campagne de 1812, il traça les ouvrages avancés du pont de Kowno, le camp retranché de Wilna, inspecta, au retour, les places de Dantzig, Stettin, Magdebourg et Wesel, et fut créé comte de l'Empire, membre du Sénat conservateur (6 avril 1813), et chargé de l'inspection des places fortes d'Italie. En 1814, le comte de Chasseloup-Laubat ne fut pas des derniers à voter au Sénat la déchéance de l'empereur, et fut nommé par Louis XVIII, pair de France (4 juin 1814), chevalier de Saint-Louis et grand cordon de la Légion d'honneur. Il se tint à l'écart pendant les Cent-Jours, reprit à la seconde Restauration sa place à la Chambre des pairs, où il vota pour la déportation dans le procès du maréchal Ney, fut fait commandeur de Saint-Louis le 3 mai 1816, et créé marquis par le roi en 1817. En 1830, il prêta serment au gouvernement de Juillet; il était devenu complètement aveugle quand il mourut. Grand-croix de l'ordre de la Réunion,

commandeur de la Couronne de fer d'Italie. On a de lui : *Essai sur quelques parties d'artillerie et des fortifications* (1801), etc.

**CHASSELOUP-LAUBAT** (JUSTIN, MARQUIS DE), fils du précédent, député de 1837 à 1847, né à Paris, le 20 juin 1800, mort à Francfort (Allemagne), le 6 octobre 1847, suivit la carrière des armes, où plusieurs membres de sa famille s'étaient distingués. Reçu, le 1<sup>er</sup> janvier 1819, en qualité d'élève surnuméraire à l'École d'application d'état-major, il fut créé sous-lieutenant le 6 octobre de la même année, et admis comme élève-titulaire le 1<sup>er</sup> janvier 1820. En 1821 il passa au 17<sup>e</sup> chasseurs (chasseurs des Pyrénées) avec le grade d'aide-major; puis au 1<sup>er</sup> régiment de grenadiers à cheval de la garde, comme lieutenant aide-major : il avait pris part à la guerre d'Espagne et à la prise du Trocadéro. Quand le général Guillemot fut chargé de l'ambassade de Constantinople, Chasseloup-Laubat lui fut attaché comme officier d'état-major. On le chargea d'importants travaux topographiques sur les côtes du Bosphore et de la mer Noire, et il eut à remplir, pendant les années 1824, 1825 et 1826, des missions en Grèce, en Egypte et en Syrie. De retour en Turquie (juin 1826), il fut admis dans les cadres du corps royal d'état-major, mais mis en disponibilité. L'ordonnance du 10 décembre 1828, qui réorganisa ce corps, plaça Chasseloup-Laubat au 1<sup>er</sup> hussards, d'où il passa, le 3 mai 1829, avec le grade de sous-lieutenant, dans le 2<sup>e</sup> cuirassiers de la garde. A la révolution de juillet, il perdit momentanément sa situation dans l'armée; mais le maréchal Maison le rappela bientôt à l'activité en se l'attachant comme officier d'ordonnance (25 octobre 1830). Chasseloup-Laubat l'accompagna à l'ambassade de Vienne, puis à celle de Saint-Petersbourg. De retour en France, il fut chargé en 1836, d'une mission en Algérie; elle lui valut le grade de chef d'escadron d'état-major. Peu de mois avant, il avait été élu conseiller général de la Seine-Inférieure pour le canton de Tôtes. Puis il sollicita (4 novembre 1837) les suffrages des électeurs de l'arrondissement de Dieppe (8<sup>e</sup> collège de la Seine-Inférieure) et fut élu député par 210 voix sur 360 votants et 486 inscrits. Il avait dit dans sa circulaire électorale : « Ami sincère de nos institutions, je veux les affermir et les compléter par des développements sagement progressifs. Je veux tout ce qui est favorable au bien-être du peuple et à l'accroissement des richesses intellectuelles du pays, mais je repousse avec une force égale, soit ces dangereux essais dont les vaines théories égarent les populations, soit toute tendance rétrograde vers des principes incompatibles avec notre époque. Mon drapeau, c'est le drapeau national, la Charte de 1830 et le roi élu par les Français. » Chasseloup-Laubat soutint le gouvernement de ses votes, mais avec une certaine indépendance, et obtint sa réélection : le 2 mars 1839, par 321 voix (370 votants, 492 inscrits), le 9 juillet 1842, par 310 voix (374 votants, 505 inscrits), contre 54 à M. de Merlemont, et le 1<sup>er</sup> août 1846, par 353 voix (386 votants, 536 inscrits). Il débuta à la tribune le 9 mars 1838, en appuyant la proposition du colonel Garaube, combattue par le ministère, et relative à une pension à accorder à la veuve du colonel Combes, tué sous les murs de Constantine. Il parla en 1839 sur la fixation du cadre de l'état-major général de l'armée, et réclama une loi nouvelle et définitive sur la matière. Il com-

battit le projet de loi ministériel qui établissait pour les officiers généraux une double limite d'âge, l'une facultative, déterminée par le pouvoir royal, la seconde, obligatoire, déterminée par la loi. Il se mêla aussi à la discussion du projet destiné à assurer le maintien des armements maritimes, et aborda, à ce propos, la question espagnole. Il soutint le ministère Molé, et vota avec les conservateurs dans les questions de politique intérieure, jusqu'à sa nomination comme ministre plénipotentiaire de France près la Confédération Germanique.

**CHASSELOUP-LAUBAT** (JUSTIN-NAPOLEON-SAMUEL-PROSPER, MARQUIS DE), frère des précédents, député de 1837 à 1848, représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, député au Corps législatif de 1857 à 1862, sénateur du second Empire, ministre, représentant en 1871, né à Alexandrie (Piémont), le 29 mars 1805, mort à Versailles (Seine-et-Oise), le 29 mars 1873, fit ses études au lycée Louis-le-Grand puis se destina à la carrière administrative. En 1823, il fit partie du comité du contentieux du Conseil d'Etat en qualité d'auditeur de 2<sup>e</sup> classe. Après la révolution de juillet 1830, il fut, dès le 4 août, attaché au général Lafayette, en qualité de capitaine aide de camp, conservé dans la nouvelle organisation du Conseil d'Etat, et promu, au mois de novembre, maître des requêtes en service ordinaire, chargé des fonctions du ministère public, qu'il a remplies pendant six ans. En 1836, M. de Chasseloup-Laubat fut adjoint à M. Bande, commissaire du roi en Algérie, et rempli sa mission à Alger, puis à Tunis, à Bône, et à Constantine; il assista au malheureux siège de cette place, et vint ensuite reprendre ses fonctions au Conseil d'Etat. Peu de temps après, le 8 septembre 1837, il entra au Parlement; élu avec 111 voix sur 220 votants, contre 106 à M. Leterme, député du 5<sup>e</sup> collège de la Charente-Inférieure (Marennes), en remplacement de M. Duchâtel qui venait d'être nommé préfet, il s'assit au centre gauche et obtint sa réélection : le 4 novembre 1837, avec 160 voix (260 votants, 331 inscrits); le 2 mars 1839, le 9 juillet 1842, par 175 voix (262 votants, 335 inscrits), enfin le 1<sup>er</sup> août 1846, par 206 voix (309 votants, 379 inscrits). Il soutint le gouvernement, vota avec le tiers-parti et monta quelquefois à la tribune : comme rapporteur de l'élection de Béziers (1838), pour défendre, contrairement au projet de loi sur les cours d'eau, le droit que l'administration semblait abandonner; au nom de la commission chargée d'examiner la loi sur l'amélioration des ports, etc., M. de Chasseloup-Laubat avait été nommé conseiller d'Etat en 1838. Il était aussi membre et président du conseil général de la Charente-Inférieure. La révolution de février l'écarta momentanément de la politique, mais il y rentra le 13 mai 1849, ayant été élu le 5<sup>e</sup> sur 10, par 42,924 voix (90,799 votants, 142,041 inscrits), représentant de la Charente-Inférieure à l'Assemblée législative. Il vota avec les conservateurs de la droite, pour l'expédition romaine, pour les poursuites contre les représentants de la Montagne, pour toutes les lois répressives, soutint la politique de l'Elysée, et fut désigné par le prince-président pour le portefeuille de la marine, qu'il garda du 10 avril au 20 octobre 1851. Après le coup d'Etat, il fut nommé membre de la commission consultative, et le gouvernement le présenta, le 29 février 1852, comme son candidat, aux électeurs de la 2<sup>e</sup> circonscription de la

Charente-Inférieure; il y obtint 12,170 voix (16,566 votants et 29,556 inscrits), et fut élu député au Corps législatif. Ses concurrents avaient eu, le général Montholon 2,639 voix, et M. Roy-Bry 418. Il prit part au rétablissement de l'Empire, et fut de la majorité dynastique, dans cette législation comme dans la suivante : il fut en effet réélu, le 22 juin 1857, par 13,422 voix (15,151 votants, 27,703 inscrits), contre 1,308 à M. Dupont de Bussac. Membre du conseil de colonisation près du nouveau ministère « de l'Algérie et des colonies », créé en 1858, le comte de Chasseloup-Laubat fut bientôt appelé (décret du 24 mars de la même année), à succéder comme ministre au précédent titulaire, le prince Napoléon. Il visita personnellement, un mois après, notre colonie algérienne, et mit à l'étude plusieurs questions, notamment celle des ports de refuge à ouvrir sur le littoral de l'Océan et de la Méditerranée. Il soutint la nécessité d'augmenter le personnel de l'état-major de la marine française (août 1861), fit décréter l'établissement des pupilles de la marine pour les orphelins des marins morts au service (15 novembre 1862), et limita aux bâtiments de la marine et aux sémaphores des côtes l'usage du code commercial des signaux. Un décret du 25 mai 1862 le nomma sénateur. Après avoir présidé à la transformation générale de la flotte et des armements maritimes, il donna sa démission de ministre en 1867, mais fut rappelé au pouvoir le 17 juillet 1869, et investi des fonctions de ministre président le Conseil d'Etat : il remplaçait M. Vuitry. Il fut mêlé, en cette qualité, à l'application du programme de l'empire « libéral et parlementaire », indiqué par Napoléon III dans le message du 12 juillet. Il se retira avec tous ses collègues en décembre de la même année, pour faire place à un cabinet plus favorable encore aux doctrines du régime parlementaire, et reprit son siège au Sénat. Élu le 8 février 1871, représentant de la Charente-Inférieure, le 8<sup>e</sup> sur 10, par 42,357 voix (105,003 votants, 148,277 inscrits), M. de Chasseloup-Laubat fit partie du centre droit, vota pour la paix, pour les prières publiques, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, contre le retour de l'Assemblée à Paris, fut nommé rapporteur de la loi sur l'organisation de l'armée, et déposa son travail le 26 mars 1872; ce rapport provoqua des discussions approfondies. M. Chasseloup-Laubat mourut un an après, pendant la législature. — Président de la Société de géographie et collaborateur assidu de la *Revue des Deux-Mondes*, il était, depuis le 15 août 1866, grand-croix de la Légion d'honneur.

**CHASSELOUP-LAUBAT** (JUSTIN-PRUDENT, MARQUIS DE), frère du précédent, représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, né à Paris, le 10 mars 1802, mort à Paris, le 17 décembre 1863, suivit, comme son père, la carrière militaire. Il était, lors de la révolution de février 1848, colonel au 19<sup>e</sup> léger. Il fut bientôt nommé général de brigade. L'année d'après, il sollicita (13 mai 1849), les suffrages des conservateurs de la Seine-Inférieure, qui l'éurent, le 14<sup>e</sup> sur 16, par 83,627 voix (146,223 votants, 213,301 inscrits), représentant à l'Assemblée législative. Il y vota l'expédition romaine, les lois contre la presse, sur l'enseignement, etc., et compta parmi les plus zélés champions de la politique anti-républicaine de la majorité. Il fut même un des dix-sept membres chargés spécialement par le président de préparer la loi sur les modifications à apporter au suffrage

universel (loi du 31 mai 1850). Au lendemain du coup d'Etat, il fut appelé à faire partie de la commission exécutive, devint général de division le 10 août 1853, et grand officier de la Légion d'honneur le 7 août 1859.

**CHASSET** (CHARLES-ANTOINE, COMTE), député à l'Assemblée constituante de 1789, membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, député au Conseil des Anciens, membre du Sénat, né à Villefranche (Rhône), le 25 mai 1745, mort à Tournaï (Saxe-et-Loire), le 10 septembre 1824, était avocat dans sa ville natale. Il fut élu, le 21 mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par la sénéschaussée du Beaujolais, et prit place dans la majorité. Il vota la suppression des dîmes du clergé, parla sur l'application des arrêtés du 4 août et sur la réponse faite à ces arrêtés par le roi, demanda que le taux de l'intérêt de l'argent ne fût fixé que par le cours des effets publics, et fut choisi pour secrétaire, puis pour président par l'Assemblée constituante. Il rendit compte des travaux du comité féodal, fit un rapport détaillé sur la suppression des dîmes, les frais du culte et l'entretien de ces ministres, et déclara, au nom du comité, l'intention de donner aux curés de campagne des revenus territoriaux. Les matières ecclésiastiques furent de sa part l'objet d'une attention constante; il monta fréquemment à la tribune, et fit adopter un très grand nombre de dispositions relatives au traitement des évêques et autres membres du clergé. Il fut encore l'auteur de divers rapports et comptes rendus : sur l'opposition du clergé d'Alsace à la vente des biens nationaux, sur les établissements d'étude et d'enseignement formés par des étrangers, sur les événements arrivés à Amiens à l'occasion du serment des prêtres. Partisan de la Constitution civile du clergé, il obtint le remplacement de plusieurs ecclésiastiques, fit régler la durée des baux consentis par les corps et communautés, et astreindre les prédicateurs à la loi du serment. Choisi pour l'un des commissaires chargés de recevoir le serment des troupes, il rendit compte de sa mission dans les départements du Rhin. A l'expiration de son mandat, il devint juge au tribunal de cassation pour le département de Rhône-et-Loire. Elu, le 4 septembre 1792, membre de la Convention, le 1<sup>er</sup> sur 15, avec 826 voix sur 861 votants, par le département de Rhône-et-Loire, Chasset siégea parmi les modérés, demanda le rappel à l'ordre de Billaud-Vareannes qui se prononçait pour la suppression des tribunaux, s'opposa au choix illimité des juges parmitous les citoyens, et, dans le procès du roi, au 2<sup>e</sup> appel nominal, se prononça contre l'appel au peuple : « Je crois, dit-il, que la Convention nationale n'a retenu ce jugement que pour exercer des fonctions politiques et non judiciaires; sous ce point de vue il ne peut pas y avoir d'appel au peuple; comme représentants du peuple, comme politiques, nous avons été envoyés avec des pouvoirs illimités; je dis non. » Au 3<sup>e</sup> appel nominal, il repoussa la peine de mort. « Il ne m'est pas permis de voter pour la mort. Ce n'est pas seulement une peine à infliger; il s'agit de faire entièrement disparaître la royauté. Louis n'inspire plus aucun sentiment à craindre, tandis que son fils recevrait, par sa mort, et inspirerait le plus grand intérêt. Je vote pour la détention jusqu'à la paix. » Ami des Girondins, il lutta contre la Montagne, demanda l'arrestation des pétitionnaires du faubourg Saint-Antoine, fit supprimer le tribunal révolutionnaire de Lyon, et défendre

aux armées révolutionnaires d'agir sans réquisition des corps administratifs. A la séance du 11 juillet 1793, Chasset fut dénoncé par Couthon comme le principal complice de Bironet et des insurgés de Lyon : « Chasset, député du département de Rhône-et-Loire, vient, dit-il, d'arriver à Lyon pour y souffler le feu de la guerre civile. » Le comité de salut public proposait en conséquence l'arrestation de ce représentant. Il fut déclaré traître à la patrie, et la confiscation de ses biens fut prononcée. Mais la réaction du 9 thermidor le sauva : il fut rappelé à la Convention avant la fin de la législation. Puis, il entra au Conseil des Cinq-Cents, le 22 vendémiaire an IV, avec 108 voix comme député de Rhône-et-Loire, fut nommé président de cette assemblée, présenta un long projet sur les délits de presse, fit ordonner l'impression d'un message au Directoire concernant les écrivains qui favorisent les conspirations, et prit part à plusieurs débats importants. Passé, le 21 germinal an VI au Conseil des Anciens, il combattit une résolution concernant les créanciers, les co-obligés, et les co-partageants des émigrés, fit des rapports sur les domaines engagés, sur les rentes viagères et usufruits constitués au profit d'émigrés et de prêtres déportés, s'éleva contre le rejet d'une résolution relative aux biens regardés comme nationaux, s'opposa à l'adoption de celle qui concernait les inscriptions hypothécaires, etc. Rallié à Bonaparte, il se montra favorable au coup d'Etat de brumaire, et fit partie (4 nivôse an VIII) du Sénat conservateur, où il siégea jusqu'à la fin de l'Empire. Il fut nommé, le 9 vendémiaire an XII, membre de la Légion d'honneur, et, le 25 prairial de la même année, commandeur de cet ordre. Puis il exerça les fonctions de chef de division au ministère de l'intérieur, et reçut, le 26 avril 1808, le titre de comte de l'Empire. Le 2 décembre 1813, le comte Chasset fut envoyé extraordinaire à Metz, et, pendant les Cent-Jours, commissaire extraordinaire dans la 2<sup>e</sup> division militaire. Frappé à tort par la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides, il réclama, et obtint de pouvoir rentrer en France, où il vécut désormais dans la retraite.

**CHASSIRON** (GUSTAVE-CHARLES-ALEXANDRE MARTIN, BARON DE), député de 1831 à 1848 et sénateur du second Empire, né à La Rochelle (Charente-Inférieure), le 26 avril 1791, mort au château de Beauregard (Charente-Inférieure), le 10 novembre 1868, était fils de Pierre-Charles Martin de Chassiron (1750-1825), conseiller-maire à la cour des Comptes, créé baron par Napoléon 1<sup>er</sup>. Il se destina à l'administration, entra comme auditeur au Conseil d'Etat en 1811, fut envoyé comme directeur de la police à Quasbrück (Westphalie), puis attaché au 3<sup>e</sup> régiment des gardes d'honneur. La première Restauration le nomma sous-préfet à La Rochelle, puis, le 14 mars 1816, sous-préfet de Rochefort. Démissionnaire en 1817, il ne rentra dans la vie politique que le 16 octobre 1831, ayant été élu député du 2<sup>e</sup> collège électoral de la Charente-Inférieure (La Rochelle), par 104 voix sur 132 votants et 239 inscrits, contre M. de Berville, 12 voix, et en remplacement de M. Admirauld, qui avait opté pour le 1<sup>er</sup> collège électoral du même département. Il siégea à droite, vota constamment avec les conservateurs, et fut successivement réélu le 21 juin 1834 par 111 voix sur 139 votants et 230 inscrits, le 4 novembre 1837 par 148 voix sur 160 votants et 237 inscrits, le 2 mars 1839, sans concurrent, le 9 juillet 1842 par 128 voix sur 197 votants et

268 inscrits, contre M. Rivaille de Chezeau, 46 voix, et le 1<sup>er</sup> août 1846 par 192 voix sur 259 votants et 310 inscrits, contre M. Labretouillère 26 voix, et M. de Saint-Marsault 16 voix. Il reentra dans la vie privée à la révolution de 1848, et, rallié au régime impérial, fut nommé sénateur le 19 juin 1854. Il siégea jusqu'à sa mort dans la majorité dynastique; il était depuis longtemps conseiller général de la Charente-Inférieure pour le canton de Courçon. Chevalier de la Légion d'honneur du 3 avril 1814, officier du 27 juin 1839.

**CHASSIRON-LAFOSSÉ** (PIERRE-CHARLES MARTIN, BARON DE), député au Conseil des Anciens, et membre du Tribunal, né à La Rochelle (Charente-Inférieure), le 1<sup>er</sup> novembre 1763, mort à Paris, le 18 avril 1826, était fils de Pierre-Mathieu Martin de Chassiron (1704-1767), trésorier de France, conseiller d'honneur au présidial de La Rochelle. Son père lui fit faire de bonnes études littéraires et juridiques. Maître d'une fortune considérable, Chassiron-Lafosse s'essaya d'abord à la poésie, puis, ayant acquis une charge de trésorier de France à La Rochelle en 1776, il s'y consacra désormais, en même temps qu'il s'occupait d'agriculture, de statistique, etc. Il fut membre et président de l'Académie de La Rochelle, et commença, en 1789, à jouer un rôle politique à l'Assemblée de la noblesse de sa province. Peu enclin aux idées révolutionnaires, il combattit les sociétés populaires, et les Jacobins à leur tour proscrivirent en lui un adversaire déclaré. Arrêté comme suspect, il fut détenu quelque temps à La Rochelle, puis à Rochefort; quand il sortit de prison, ce fut pour s'établir dans un domaine qu'il possédait aux environs de sa ville natale: il y réalisa plusieurs améliorations agricoles. L'influence du parti contre-révolutionnaire le fit élire, le 23 germinal an V, par 157 voix, député de la Charente-Inférieure au Conseil des Anciens; il échappa pourtant aux mesures de rigueur prises le 18 fructidor. Il borna d'ailleurs son action parlementaire à intervenir dans les questions de finances parla sur l'assiette de la contribution foncière, sur la loi des passe-ports, sur le projet relatif aux contributions directes, sur les droits de bac, le droit d'enregistrement, l'emprunt de 100 millions, etc. Il combattit l'impôt du sel, fit adopter un projet de défrichement entre la Loire et la Gironde, et le plan d'un canal de navigation entre La Rochelle et Niort. Favorable au 18 brumaire, Chassiron-Lafosse fut désigné, le 19, pour faire partie de la « Commission intermédiaire »; puis il entra, le 4 nivôse an VIII, au Tribunal. Il s'y montra l'adversaire de Benjamin Constant sur le droit de pétition, et le partisan des lois destinées à restreindre la liberté. Il fut président du Tribunal, le 13 février 1800, attaqua le ministère anglais, se prononça contre le nouveau plan d'instruction publique, et appuya l'établissement de l'Empire, qui le nomma, le 28 septembre 1807, membre de la cour des Comptes et le créa chevalier (3 juin 1803), puis baron (29 septembre 1809). Chassiron-Lafosse prit une part active aux travaux de la Société d'agriculture de Paris, à laquelle il présenta un grand nombre de rapports et de mémoires. Il a publié, en outre, plusieurs écrits sur des matières d'économie politique et de législation.

**CHASTEAU** (LOUIS-AUGUSTIN), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Parthenay (Deux-Sèvres) le 10 mars 1754, mort à Mazé-

res-en-Gâtine (Deux-Sèvres) le 10 février 1833, était fils d'un notaire de Parthenay. Il vint à Paris dès sa jeunesse, entra chez un procureur, et revint à l'arthenay reprendre l'étude de son père. Officier municipal de Parthenay en 1790, puis administrateur et président de l'administration du département, il présida l'assemblée électorale du 3 septembre 1791, et fut élu par elle député des Deux-Sèvres à l'Assemblée législative, le 2<sup>e</sup> sur 7, par 227 voix sur 335 votants. Il siégea parmi les modérés, n'aborda point la tribune, et, après la session, fut nommé juge de paix à Parthenay, président (an III) du tribunal criminel militaire à Niort et à Fontenay, devint (an IV) procureur-syndic du district de Parthenay, puis membre et président de l'administration centrale des Deux-Sèvres. Il reprit, l'année suivante, ses fonctions de juge de paix, qu'il ne quitta plus qu'en l'an IX, pour la place de juge au tribunal de 1<sup>re</sup> instance de Parthenay. Il présida le conseil d'arrondissement, de l'an IX en 1806, et fut désigné en l'an XII, puis en 1806 comme candidat au Corps législatif, sans y être admis par le Sénat conservateur. Chevalier de la Légion d'honneur. On a de lui: *Oraison funèbre de Mirabeau* prononcée à Niort (1791), plusieurs brochures politiques, et une autobiographie inédite.

**CHASTEL** (FRANÇOIS), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Veigy (province de Carouge, Suisse) le 6 mai 1765, mort à une date inconnue, avait été, avant la Révolution, représentant de Veigy à l'assemblée des Allobroges, et membre de la commission d'administration provisoire des Allobroges. Après la création du département du Mont Blanc, il devint membre du directoire de ce département qu'il représenta silencieusement au Conseil des Cinq-Cents, depuis le 25 germinal an VI jusqu'à l'an VIII. Le gouvernement consulaire le nomma juge au tribunal civil de Genève, et il devint, sous l'Empire, recouvreur général du département du Léman.

**CHASTELLAIN** (JEAN-CLAUDE), membre de la Convention et député au Conseil des Cinq-Cents, né à Hermé (Seine-et-Marne), le 4 septembre 1741, mort à Subigny (Yonne), le 31 décembre 1824, embrassa avec modération les principes de la Révolution, fut administrateur du district de Sens, et entra le 7 septembre 1792, à la Convention nationale, comme député de l'Yonne, élu le 9<sup>e</sup> et dernier, par 108 voix sur 164 votants. Il siégea dans la « plaine », et vota ainsi lors du procès de Louis XVI: « Je vote pour la détention pendant la guerre et pour le bannissement à cette époque. » Chastellain protesta contre le 31 mai 1793, et comme Amar, ne pouvant lire un nom sur la liste des constitutionnels décrétés d'arrestation, proposait de ne pas comprendre le nom illisible dans les poursuites: « Je m'y oppose, s'écria Chastellain ce nom est le mien; je demande à partager le sort de mes collègues. » Il fut en effet arrêté, et resta en prison jusqu'à la chute de Robespierre. Réélu par le département de l'Yonne député au Conseil des Cinq-Cents, avec 214 voix, il se rallia à la politique de Bonaparte, et devint, le 9 germinal an VIII, juge au tribunal de Sens. On a de lui: *Pacte social combiné sur l'intérêt physique, politique et moral de la nation française et autres nations* (1795).

**CHASTELLIER** (MARIE-JOACHIM-ISIDORE DE) député de 1827 à 1837, pair de France, né à

Nîmes (Gard), le 8 juillet 1775, mort à Nîmes, le 15 juillet 1861, entra, à l'âge de douze ans, en qualité d'élève de la marine, dans la marine militaire, et prit part à toutes les campagnes de la Révolution. En 1795, il était sur la frégate l'*Alceste*, qui soutint un combat des plus vifs sur les côtes de Provence contre plusieurs vaisseaux de ligne anglais. M. de Chastellier, resté presque seul debout, fut nommé enseigne de vaisseau. Il fut, en 1798, de l'expédition d'Égypte, et y gagna le grade de lieutenant de vaisseau; mais les listes de propositions qui allaient être adressées à la ratification du Directoire disparurent avec le vaisseau amiral l'*Orient*, incendié, et ne purent être confirmées. Bloqué à Malte pendant deux ans, le jeune marin fut pris par les Anglais, puis ramené en France. Bientôt après, la signature des préliminaires de paix à Londres et la perte de son père et de sa mère, engagèrent Chastellier à quitter le service de la marine. Nommé conseiller municipal de Nîmes en 1810, il devint adjoint au maire, puis maire de la ville (1825) et assista au sacre de Charles X. Le 24 novembre 1827, il fut élu, au collège de département, député du Gard, par 187 voix, sur 235 votants et 272 inscrits; il siégea parmi les royalistes constitutionnels, fit partie de la majorité qui soutint le ministère Martignac, et vota l'adresse des 221. Sur un amendement dont il était l'auteur, et qui fut voté par la Chambre (1828), le cautionnement des journaux quotidiens fut abaissé de 10.000 fr. de rente à 6.000. Réélu le 19 juillet 1830, par 154 voix (280 votants, 204 inscrits), M. de Chastellier accepta le régime nouveau, prêta serment à Louis-Philippe, fut nommé conseiller général du Gard, et obtint encore le renouvellement de son mandat de député: le 5 juillet 1831, dans le 1<sup>er</sup> collège du Gard (Nîmes), avec 348 voix (594 votants, 676 inscrits), contre 234 à M. Ferd. Bécard, légitimiste; puis le 21 juin 1834, avec 818 voix (602 votants, 651 inscrits), contre 282 à M. de Fitz-James, légitimiste. M. de Chastellier vota constamment avec la majorité conservatrice et gouvernementale. Il avait cessé d'être maire de Nîmes au début de l'année 1832. Il fut, à la Chambre, l'auteur de diverses propositions. En 1834, lors de la discussion du budget, il obtint de la Chambre le rejet d'un amendement de la commission qui retranchait une somme de onze cent mille francs demandée par le ministère pour pourvoir à l'entretien des routes royales. Au commencement de 1835, le cabinet du 10 décembre ayant donné sa démission, un long interin ministériel paralysait les affaires: M. de Chastellier prit l'initiative d'une proposition tendant à « supplier le roi de vouloir bien faire cesser cet état de choses. » Officier de la Légion d'honneur en 1837, il fut appelé à la Chambre des pairs par ordonnance du 25 décembre 1841; il continua d'y soutenir le gouvernement, jusqu'à la révolution de 1848, qui le rendit à la vie privée.

**CHASTELLIER** (CHARLES-LOUIS SALMON COMTE DE), pair de France, né au château du Chastellier (Eure), le 24 août 1761, mort à Evreux (Eure) le 8 avril 1841, entra dans les ordres, et fut pourvu de l'évêché d'Evreux sous la Restauration. Le 5 décembre 1824, il fut nommé pair de France; mais le comte Salmon du Chastellier prit peu de part aux travaux législatifs. « Homme doué de vertus évangéliques, dit une *Biographie des pairs de France*, Mgr l'évêque d'Evreux suit fidèlement les canons du concile de Trente qui prescrivent la résidence;

il est plus connu dans son diocèse qu'au Luxembourg. Le vénérable prélat a soutenu la plupart des mesures du ministère Villèle». Il quitta la Chambre des pairs après la révolution de 1830, et resta à la tête de son diocèse jusqu'à sa mort.

**CHASTELLUX** (CÉSAR-LAURENT, COMTE DE), député de 1820 à 1823, et pair de France, né à Versailles (Seine-et-Oise), le 14 février 1780, mort au château de Chastellux (Yonne) le 3 septembre 1854, émigra avec sa famille au début de la Révolution, et ne reentra en France qu'avec les Bourbons. Pendant les Cent-Jours, il suivit le duc d'Angoulême dans le Midi, et fut nommé, à la seconde Restauration, colonel des chasseurs de la Côte-d'Or. Président du collège électoral de l'Yonne en 1820, il fut élu, le 13 novembre de la même année, député de l'Yonne, au collège de département, par 140 voix sur 180 votants. Il prit place à droite, fut réélu, le 10 octobre 1821 par 144 voix sur 170 votants, et promu au grade de maréchal de camp le 13 décembre suivant. Il fit avec distinction la campagne d'Espagne (1823), et fut élevé à la pairie, le 23 décembre 1823. Ayant refusé de prêter au gouvernement de Juillet le serment exigé par la loi du 31 août 1830, il donna sa démission de pair et d'officier supérieur.

**CHASTELLUX** (ALFRED-LOUIS-JEAN-PHILIPPE, COMTE DE), député de 1832 à 1842, et pair de France, né à Paris, le 20 février 1789, mort à Lucy-le-Bois (Yonne), le 8 septembre 1856, était le fils posthume de François-Jean, marquis de Chastellux (1734-1788), qui fut maréchal de camp et membre de l'Académie française. Il suivit d'abord la carrière administrative, fut nommé auditeur au Conseil d'Etat, le 19 janvier 1810, puis sous-préfet à Hambourg (1812); ensuite il s'engagea (1813) dans l'état-major du lieutenant-colonel Vandamme, et devint (1814) chef d'un bataillon de garde nationale organisé par le prince d'Eckmühl. La révolution de Juillet le trouva capitaine au corps royal d'état-major. Il s'attacha à la maison d'Orléans, reçut la dignité de « chevalier d'honneur » de Mme Adélaïde, et fut élu le 27 décembre 1832, député du 1<sup>er</sup> collège de l'Yonne (Avalon), en remplacement de M. Finot, démissionnaire. M. de Chastellux vota avec la majorité conservatrice et ministérielle, et représenta à la Chambre des députés le parti de la cour. Il fut réélu: le 21 juin 1834, par 114 voix (172 votants, 207 inscrits), contre 84 à M. Raudot; le 4 novembre 1837, par 96 voix (128 votants, 228 inscrits); enfin le 2 mars 1839. Ayant cessé, aux élections de 1842, de représenter l'arrondissement d'Avalon, il fut nommé pair de France, le 4 mai 1845; il continua, dans la Chambre haute, de soutenir de ses votes le gouvernement. — M. de Chastellux était conseiller général de l'Yonne, et officier de la Légion d'honneur.

**CHASTELLUX** — Voy. RAUZAN (DUC DE).

**CHASTENAY-LANTY** (EVRARD-LOUIS-GUY, COMTE DE), député aux États-Généraux de 1789 et au Corps législatif de 1811 à 1815, né à Essarois (Côte-d'Or), le 30 janvier 1748, mort à Paris le 21 avril 1830, suivit un moment la carrière des armes, puis fit des voyages d'inspection en Europe. Il était sous-lieutenant des chevaliers-légers, quand il fut élu, le 26 mars 1789, député de la noblesse aux États-Généraux



par le bailliage de Châtillon-sur-Seine; il se réunit au tiers-état, fut promu maréchal de camp (1<sup>er</sup> mars 1791), et prêta serment de fidélité à la nation au moment de la fuite de Varennes. Mais ses opinions se modifièrent peu après; le 8 août 1791, il protesta contre l'abolition des titres de noblesse, et se retira dans ses propriétés de la Côte-d'Or. Arrêté comme suspect sous la Terreur, il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire de Paris, défendu par Réal, et acquitté en raison des actes de bienfaisance qu'il n'avait cessé de répandre dans son département. Le gouvernement consulaire le nomma, en l'an VIII, conseiller général de la Côte-d'Or; l'empereur le décora de l'ordre de la Réunion, et le Sénat conservateur l'élu député de la Côte-d'Or au Corps législatif, le 4 mai 1811. Il vota, le 1<sup>er</sup> avril 1814, la déchéance de Napoléon, et fut élevé par la Restauration (30 août 1814) au grade de lieutenant-général.

**CHASTENAY-LANTY** (HENRI-LOUIS, COMTE DE), fils du précédent, pair de France, né à Paris, le 8 juillet 1772, mort à Paris, le 5 mai 1834, entra fort jeune dans les gardes du corps et appartint, comme sous-lieutenant, à la garde constitutionnelle de Louis XVI. Devenu suspect pendant la période révolutionnaire, il fut emprisonné et ne recouvra la liberté qu'au 9 thermidor. La Restauration le rappela aux honneurs: Louis XVIII le fit officier supérieur des chevaux-légers de la garde, colonel, puis maréchal de camp. Chastenay-Lanty prit part à l'expédition d'Espagne en 1823. Après la révolution de Juillet, il accepta du gouvernement nouveau la dignité de pair de France (11 octobre 1832), et siégea à la Chambre haute jusqu'à sa mort. — Sa sœur, Mme Victorine de Chastenay-Lanty, née en 1770, s'est fait connaître par la publication de divers ouvrages, entre autres par une traduction des *Mystères d'Udolphe*, le roman anglais d'Anne Radcliffe.

**CHASTENET** — Voy. PUYSEGUR (DE).

**CHATEAUBRIAND** (FRANÇOIS-RENÉ, VICOMTE DE), pair de France et ministre, né à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), le 4 septembre 1768, mort à Paris, le 4 juillet 1848, descendait d'une vieille famille bretonne, dont l'origine prouvée remonte à la fin du x<sup>e</sup> siècle, et était le dernier des dix enfants (quatre moururent en bas-âge) d'Auguste de Châteaubriand, seigneur de Combourg, et de Jeanne-Suzanne de Bédée. On l'envoya d'abord au collège de Dol, puis à celui de Rennes; ses parents le destinaient à la marine, mais il demanda à entrer dans les ordres, et fut placé au collège de Dinan. Une passion malheureuse, dont on trouve les traces dans *René*, le détourna de l'état ecclésiastique, et il voulut partir pour le Canada. On obtint pour lui un brevet de sous-lieutenant au régiment de Navarre (1786). Il perdit son père cette même année; en 1788, sa mère sollicita son entrée dans l'ordre de Malte; mais Châteaubriand rêvait déjà la gloire littéraire. Les débuts de la Révolution ne l'en détournèrent pas; en 1790, son principal souci était d'avoir la protection de Delille de Sales pour faire insérer une idylle dans l'*Almanach des Muses*. Mais le temps des idylles était passé; au printemps de 1791, s'embarqua pour l'Amérique, avec l'idée de découvrir le passage du nord-ouest par la mer polaire. Il visita les Etats-Unis, fut reçu par Washington, près de qui le marquis de la Rouairie lui avait donné

des lettres de recommandation, et porta ses pas jusque chez les tribus indiennes; un journal lui ayant appris l'arrestation du roi à Varennes, il revint en France (janvier 1792), où il épousa Mlle Céleste de La Vigne-Buisson, petite-fille d'un ancien gouverneur des Indes françaises à Pondichéry. Le 15 juillet suivant, il abandonnait sa femme pour émigrer avec son frère, et s'engageait dans les rangs des émigrés chargés d'assiéger Thionville. Grièvement blessé et malade, il dut mendier à Bruxelles, où on l'avait abandonné; des secours qu'il reçut de son frère lui permirent de gagner Jersey, puis Londres (1793), où il vécut pauvrement, faisant des traductions pour les libraires. En 1797, il publia sans succès son *Essai sur les Révolutions*. La mort misérable de sa mère et de sa sœur, qui avaient été emprisonnées sous la Terreur, vint à ce moment « le rappeler à cette religion dans laquelle il avait été élevé. J'ai pleuré, dit-il, et j'ai cru. » Et il commença le *Génie du christianisme*, soutenu par les encouragements de Fontanes, que la proscription de fructidor venait d'exiler à Londres.

En 1800, il ne put résister au désir de revoir la France, et il revint à Paris avec un passeport suisse, sous le faux nom de Lassaigne. En 1801, il publia *Atala* « qui arracha à l'Europe, dit M. de Carné, un long cri d'étonnement et d'admiration »; l'année suivante, parut *Le Génie du christianisme*, qui eut un prodigieux succès; dans son épître dédicatoire, Châteaubriand le mit « sous la protection de celui que la Providence avait marqué de loin pour l'accomplissement de ses desseins prodigieux, » et le frère de l'élu providentiel, Lucien Bonaparte, se déclara hautement le patron de l'ouvrage, qui secondait si brillamment la politique religieuse du premier consul.

L'année suivante, Châteaubriand fut nommé premier secrétaire d'ambassade à Rome, et, en novembre, ministre de France dans le Valais; mais il envoya sa démission le soir même de l'assassinat du duc d'Enghien (21 mars 1804), et résolut d'aller visiter la Terre-Sainte, où il voulait placer l'action du nouvel ouvrage qu'il avait conçu, les *Martyrs*. Il quitta Paris le 13 juillet 1806, s'embarqua à Trieste, et parcourut la Grèce, l'Asie-Mineure, la côte d'Afrique et l'Espagne. C'est pendant ce voyage que Napoléon, qui ne lui avait pas pardonné sa démission de 1804, le fit porter sur la dernière liste d'émigrés qui ait été dressée en France, datée, le 15 novembre 1807, « de notre palais impérial de Fontainebleau. » Il lui enleva également le privilège du  *Mercure*.

Retiré à la Vallée-aux-Loups, non loin de Seaux, Châteaubriand écrivit alors les *Martyrs*, qui parurent en 1809, et qui furent suivis (1811) de *l'itinéraire de Paris à Jérusalem*. L'empereur s'était radouci, et, sur sa recommandation, Châteaubriand fut appelé à l'Institut pour succéder à Marie-Joseph Chénier; mais il ne lui fut pas permis de prononcer, sur son prédécesseur, le discours qu'il avait préparé. Dans une lettre du 27 septembre 1826, Châteaubriand a fourni sur l'incident une note au moins curieuse: « J'avais reçu, écrit-il, l'ordre du duc de Rovigo de me présenter pour candidat à l'Institut, sous peine d'être enfermé pour le reste de mes jours à Vincennes. »

Il resta en dehors de la politique jusqu'au retour des Bourbons; il y entra par la publication du pamphlet célèbre: *De Buonaparte et des Bourbons*, pamphlet qui, selon le mot de Louis XVIII, « valut aux Bourbons une armée ».

La reconnaissance royale fut discrète : on nomma M. de Châteaubriand à la légation de Suède. Il allait se rendre avec regret auprès de Bernadotte, quand Napoléon débarqua de l'île d'Elbe. Châteaubriand, dans les réunions qui eurent lieu chez M. Lainé (mars 1815), proposa « de se ranger tous autour du roi pour y être égorgés, afin que leur sang fut une semence d'où renaîtrait la monarchie. » Lafayette raconte que Benjamin Constant sourit du dédommagement qu'on lui offrait, et Châteaubriand accompagna le roi à Gand, avec le titre de ministre d'Etat.

Au retour, il conserva ce titre, ayant refusé d'entrer au ministère à côté de Fouché. Président du collège électoral du Loiret, il fut nommé pair de France le 17 août 1816, vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney, et, quoique entraîné par les circonstances plus que par son tempérament, du côté des ultras, il ne cessa de défendre le gouvernement représentatif et la liberté de la presse. La *Monarchie selon la Charte* refléta cette double influence. Emporté par sa propre polémique, Châteaubriand combattit, dans son journal le *Conservateur*, le ministère du duc de Richelieu, et, après l'assassinat du duc de Berry, porta le dernier coup au ministère Decazes : « Les pieds, écrit-il, lui ont glissé dans le sang. » Le ministère Villèle le nomma ambassadeur à Berlin, puis à Londres; en septembre 1822, il représenta la France au Congrès de Vérone, y défendit la cause des Grecs, et se montra temporisateur sur la question de la guerre d'Espagne. Cette attitude, partagée par le ministère, lui fit donner le portefeuille des affaires étrangères, en remplacement de M. de Montmorency, partisan d'une guerre immédiate (28 novembre 1822). La guerre d'Espagne n'en eut pas moins lieu. Dans l'exercice du pouvoir, Châteaubriand se montra sans esprit de suite; M. de Villèle, moins brillant, mais plus habile, le jalousait; le ministre des affaires étrangères n'avait pas caché son hostilité à la conversion des rentes, au renouvellement septennal; son silence à la Chambre encourageait l'opposition. Le roi, qui ne l'aimait pas, en conçut une vive colère : « Ecrivez-lui, dit-il, que je le chasse. » M. de Villèle, écrivit seulement : « M. le vicomte, j'obéis aux ordres du roi, et je vous transmet l'ordonnance ci-jointe. » — « Monsieur le comte, répondit le ministre, appelé à d'autres fonctions, je quitte l'hôtel des affaires étrangères; ce département est à vos ordres. » Sa chute fut un triomphe, et, excitée par une popularité qu'il n'avait jamais connue, l'entra au *Journal des Débats*, et commença une guerre implacable contre le ministère Villèle, qu'il renversa, après trois ans de lutte acharnée. Le ministère Martignac, redoutant un si terrible voisinage, le nomma ambassadeur à Rome; mais l'avènement du ministère Polignac lui fit donner sa démission et reprendre la plume; il était à Dieppe avec Mme Récamier, quand parurent les Ordonnances; il accourut, et, au moment où il franchissait les barricades pour aller à la Chambre des pairs, il fut reconnu et porté en triomphe par les vainqueurs de Juillet, aux cris de : « Vive le défenseur de la liberté de la presse ! » Le 30, comme les membres de la Chambre haute cherchaient les moyens de sauver la royauté : « Eh ! messieurs, s'écria-t-il, de quoi vous occupez-vous là ? Sauvez d'abord la liberté de la presse; si vous la sauvez et que le roi soit renversé, je ne vous demande qu'une plume et deux mois pour le rétablir sur son trône ! »

La liberté de la presse fut sauvée, mais la monarchie fut perdue. Châteaubriand fit quelques jours après, à la même Chambre, un magnifique discours en faveur du duc de Bordeaux, puis quitta la Chambre des pairs, en refusant de prêter serment au gouvernement nouveau. Il combattit opiniâtrément ce qu'il appelait « le pot-au-feu d'une monarchie domestique » dans son ouvrage : *De la Restauration et de la monarchie élective*, où il se déclarait « bourbonnien par honneur, royaliste par raison et par conviction, républicain par goût et par caractère », puis dans des brochures à l'occasion de la loi de bannissement de la branche aînée, et de l'arrestation de la duchesse de Berry. Il fut même emprisonné en 1832, pour avoir écrit à la duchesse : « Madame, votre fils est mon roi. » Défendu par Berryer, il fut acquitté.

Il fit « ses pèlerinages à la cour de l'exil », à Prague, en 1833 et 1834, puis ne s'occupa plus que de la rédaction de ses *Mémoires d'outre-tombe* qui parurent dans la *Presse* aussitôt après sa mort. Il composa aussi un *Besai sur la littérature anglaise* (1833), une traduction du *Paradis perdu* de Milton (1837), le *Congrès de Vérone* (1838), la *Vie de Ranée* (1844). Il mourut à Paris, dans la maison qui porte aujourd'hui le n° 70 de la rue du Bac. Conformément au vœu exprimé par lui dès 1825, sa dépouille mortelle fut déposée sur la pointe la plus avancée de l'île du Grand-Bé, dans la rade de St-Malo. Sa statue en marbre, œuvre de Duret, a été placée dans une des salles de l'Institut en 1850, et une autre statue a été élevée en son honneur, en 1864, par la ville de Saint-Malo.

**CHATEAUGIRON** (RENE-CHARLES-HYPOLYTE LE PRESTRE, MARQUIS DE), pair de France, né à Rennes (Ille-et-Vilaine), le 17 septembre 1774, mort à Nice (Alpes-Maritimes), le 6 juin 1848, passa en Allemagne les années de sa jeunesse, revint en France en 1798, et fut, à 19 ans, officier de cavalerie. Aide de camp de Marceau, il fut blessé à la bataille du Mans, devint suspect comme ancien noble, et fut emprisonné au Luxembourg pendant neuf mois. Rendu à la liberté, il quitta le service militaire, remplit jusqu'en l'an VII les fonctions de secrétaire de légation en Prusse, puis pendant les ans X, XI et XII, celles de secrétaire d'ambassade en Russie. Nommé, le 20 mars 1815, inspecteur commandant les gardes nationales de l'arrondissement de Sceaux, il se rallia ensuite au gouvernement de la Restauration, et accepta de Louis XVIII le poste de conseiller général de la Seine (1818). Le 11 septembre 1835, une ordonnance de Louis-Philippe l'appela à la pairie; mais le marquis de Châteaugiron déclina cette dignité, et ne prit jamais séance au Luxembourg.

**CHATEAUNEUF-RANDON** (ALEXANDRE-PAUL GUERIN DE), MARQUIS DE TOURNEL, député à l'Assemblée constituante de 1789, membre de la Convention, né à Tarbes (Hautes-Pyrénées), le 18 octobre 1757, mort à Epervans (Saône-et-Loire), en 1816, appartenait à une ancienne et illustre famille qui compta parmi ses membres le fameux duc de Joyeuse. Venu jeune à Paris, Châteauneuf-Randon fut attaché à la maison du comte d'Artois, qui lui fit donner un brevet de capitaine de cavalerie. Dès le début de la Révolution, il en embrassa les principes avec ardeur et, député de la noblesse aux Etats-Généraux (30 mars 1790), par la sénéchaussée de Meufe, s'associa aux revendications du tiers. Il devint secrétaire de l'Assemblée, et y fit un